



Paris, le 31 mai 2022

**Information sur la situation des mandataires sociaux  
lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2022**

A la suite de l'Assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2022, le Comité de gouvernance, nomination et rémunération ainsi que le Conseil de surveillance, dans leur séance du 19 mai 2022, ont examiné le vote des résolutions sur la situation des mandataires sociaux.

Connaissance prise du dialogue renforcé mis en place par Vivendi en 2022 avec certaines agences de conseil en vote et différents actionnaires en présence de M. Yannick Bolloré, les recommandations de vote ont été en nette progression par rapport à 2021, avec notamment un soutien massif sur la politique de rémunération du Président et des membres du Directoire pour 2022, approuvée à plus de 96 % des voix.

La rémunération 2021 de la quasi-totalité des membres du Directoire a été approuvée à 88,7 % des voix. Il est rappelé que le soutien des actionnaires sur leur politique de rémunération pour 2021 était de l'ordre de 60 % des voix lors de l'Assemblée générale du 22 juin 2021.

Le vote sur les informations figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et sur la rémunération 2021 et 2022 du Président du Conseil de surveillance, a été soutenu entre 59 % et 66 % des voix. Ces taux sont liés notamment au souhait d'une plus grande transparence sur la rémunération du Président-Directeur général de Havas, même si elle n'est pas soumise au Say on Pay. Yannick Bolloré accepte que les critères financiers et extra-financiers de sa rémunération variable Havas soient dorénavant publiés en toute transparence dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de Vivendi.

Vivendi remercie les agences de conseil en vote et les actionnaires du temps consacré à cet échange, et poursuivra son effort de transparence et de lisibilité pour répondre au mieux à leurs attentes lors de la prochaine Assemblée générale annuelle.

\*\*\*